

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Présents : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE, M. MOULIA François

Excusés : M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier

Procurations : M. CASENAVE Joseph a donné procuration à M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien a donné procuration à MM. GUIRAUTE André.

La séance commence par une présentation du projet « La Forêt farfelue » présentée par Mme EWANN Myriem, gérante de LUDOPIA.

Elle explique que très peu de personnes venant à Ludopia, vont à l'accrobranche dans la même journée et ne reviennent pas dans la Vallée pour l'accrobranche ; ceci est dû au fait qu'ils existent plusieurs accrobranches dans la région (St Palais, Aramits,...).

Sur Ludopia, il y a beaucoup de scolaires, beaucoup de bus.

Elle explique également que son souhait de reprendre l'accrobranche est dû à la forêt qui est magnifique à cet endroit, beaucoup de paysages différents sur ce même lieu.

Nous souhaitons développer ce projet sur une thématique écologique, de biodiversité.

Le Maire précise que l'Atlas de la biodiversité sera rendu par le Parc National en fin d'année.

Mme EWANN précise la thématique principale qui sera « du sol aux cimes », il faut oublier le concept de l'accrobranche et développer cette thématique.

De plus, elle a remarqué l'été dernier, que les accompagnants restent à l'accrobranche à attendre, sans rien faire. Son souhait est de penser à occuper ces personnes : elles doivent devenir client.

Elle souligne également le fait que les parcours destinés aux petits enfants ne sont pas assez sécurisés et peu ludiques.

Le projet est de démonter ces deux parcours et d'essayer de transformer le lieu en lieu de découverte et de sensation. Nous souhaitons installer des tyroliennes et des parcours accessibles à tous. La tyrolienne existante n'est pas adaptée aux moins de 14 ans.

L'idée est donc de faire des tyroliennes pour les petits voire les tout-petits (dès 3 ans), avec un système sécurisé sans équipement.

Il y aura donc 3 nouvelles tyroliennes. La grande tyrolienne actuelle sera renforcée, car elle présente quelques problèmes, les plateformes sont trop petites et en pente. Les plateformes seront plus grandes, la grande tyrolienne pourra être faite à plusieurs.

Il y aura un système pour escalader les arbres et également deux balançoires géantes.

L'année suivante, des parcours dans les cimes seront réalisés, et seront accessibles à tous les âges. Ces parcours iront jusqu'à 12 mètres de hauteur, ils seront adaptés à tous (des personnes moins sportives, avec des difficultés de mobilité, enfants, personnes âgées).

Ce projet prévoit une activité toute au long de l'année, et non juste saisonnière. Le travail avec des saisonniers est difficile, au niveau de la gestion du personnel et des conditions d'emploi précaire de ces employés.

Le projet est donc d'employer une personne en Contrat à durée déterminée et d'ouvrir toute l'année.

Monsieur le Maire précise que sur le plan financier, la saison 2021 n'a pas permis d'avoir un résultat bénéficiaire, malgré les nombreux investissements engagés, le bilan est un déficit d'environ 15 000 €, qui ont été absorbés par Ludopia.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une réunion avec le Conseil régional, le FNADT et Mme Laure NOUSSITOU (CCHB) qui nous ont assuré obtenir des subventions sur ce projet à hauteur de 80% du coût total de l'opération.

Le projet se fera en deux tranches, mais nous avons inscrit la totalité du projet dans le budget de cette année, les demandes de subventions sont également faites sur l'opération entière.

Le projet représente un coût de 123 000 € HT :

Tranche 1 :

- Démontez les parcours,
- Contrôler et expertiser les installations,
- Rénover et améliorer ce qui existe,
- Créer les nouveaux parcours.

Tranche 2 :

- Contrôler et expertiser les installations,
- Création des chemins suspendus,
- Création d'une plateforme en bout des chemins suspendus,
- Installation d'explications sur la biodiversité (Atlas de la biodiversité du PNP) et faire la liaison avec le projet des sentiers de randonnée qui est en cours et qui vise un public pour des randonnées familiales accessibles à tous.

Mme EWANN précise que durant la saison dernière, beaucoup de personnes les questionnaient pour connaître et découvrir des chemins de randonnée.

Monsieur le Maire précise que la commune détient un emprunt sur l'accrobranche jusqu'en 2030, ce projet lui semble donc judicieux, afin de rentabiliser le site.

Il précise également que l'acquisition par la commune de la parcelle située à côté de l'accrobranche va permettre l'installation rapide de jeux et de tables de pique-nique.

Au niveau du calendrier :

- les demandes de subvention vont être envoyées la semaine prochaine,
- la mise aux normes mi-juin,
- l'ouverture début juillet.

La seconde tranche sera réalisée au printemps prochain, pour que le site soit totalement opérationnel en 2023.

Mme EWANN est très optimiste sur la saison qui s'annonce, les installations de la 1^{ère} tranche vont permettre de se différencier des autres sites existants.

Le but est de réaliser la 2^{ème} tranche pour pouvoir ouvrir aux vacances d'avril 2023.

Monsieur le Maire explique que le choix était soit de fermer le site, soit de réaliser ce projet. Aux vues des avis très favorables des financeurs, nous souhaitons réaliser cette opération.

2022-3003-1 : FIXATION DES TAUX IMPOTS LOCAUX 2022

Le Maire lit la délibération.

VOTE : 10

POUR : 10

2022-3003-2 : BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu les documents du budget par mail avant la séance.

Il reprend le total d'investissement et explique les nouvelles opérations :

- L'achèvement de la clôture Larré, ancien dossier de 30 ans. M. Larré doit couper sa haie entre le 15 et 27 mai, Estivade va réaliser les travaux dans le cadre d'un chantier formation avec les Compagnons
- La rénovation du gîte Despouirins : 360 000 € HT de travaux prévus. La commune a obtenu 232 000 € de subventions, soit 64%
- Les sentiers de randonnées 16 200 € : mise en place d'une réflexion avec une société pour nous aider à travailler sur ces sentiers. On attend une subvention de 12 960 € sur le LEADER (80%)
- La réhabilitation de l'accrobranche pour 67 000 €. Nous n'avons pas inscrit en recettes les subventions, car nous n'avons pas encore reçu les accords.
- La voirie pour 70 000 €
- L'atelier recyclerie (à côté des garages Larré) pour 35 000 €. Nous avons demandé le fonds de concours de la CCHB pour 10 000 €.

- C'est l'association 'Le goût des rencontres' qui sera installé là, cet atelier s'appellera 'le goût de la bricole', il permettra de faire des ateliers de réparation d'électroménagers, d'objets, etc...

- La commune a passé une convention avec le SITCOM pour la mise en place d'un container à la déchèterie de Bedous pour récupérer des éléments, les réparer, rénover à l'atelier et ensuite les mettre en vente à bas prix au « Goût des rencontres ».

M. GUIRAUTE demande la date d'ouverture de cet atelier.

Le Maire répond qu'il espère réaliser les travaux au printemps pour pouvoir ouvrir à l'automne.

L'idée est de ne pas faire payer de loyer à l'association « le goût des rencontres », mais de les faire prendre en charge les factures de fluides (eau, électricité)

- L'Église St Martin : Travaux provisoires d'étanchéité réalisés par l'entreprise Peyroutou. Nous avons également payé 5 000 € pour la grue. L'église est donc hors d'eau, ces travaux devraient tenir environ deux années, le temps de faire toutes les demandes de subvention pour lancer l'opération de travaux lourds
- La piste du Tuquet pour un montant de travaux de 124 000 €. La commune a obtenu 82 000 € de subvention. Le reste à charge est partagé entre la commune de Borce et celle d'Accous.

M. GUIRAUTE demande la date des travaux, le Maire répond que c'est l'ONF qui va organiser le calendrier en tant que maître d'œuvre dans ce dossier, les travaux seront certainement réalisés cet été. M. GUIRAUTE souhaiterait voir le chantier qui demande des machines particulières. Il fait une petite aparté sur le mauvais état de la rue du Saliet. Le Maire énumère les différentes rues abimées de la commune, la commune a commandé de l'enrobés à froid pour reboucher les trous. Il parle également de la montée de St Christau qui est vraiment en mauvais état.

- l'opération « Travaux sur zones pastorales » : réserve pour clôtures, travaux pastoraux divers,

- l'opération « travaux intempéries » : 66 000 € TTC, la commune a obtenu 44 700 € de subvention sur ce dossier. Nous avons reçu les accusé-réception de nos demandes, donc les travaux peuvent commencer. C'est le cabinet CETRA qui a monté les dossiers.

Pour la canalisation d'eaux usées, il y a eu une réunion ce matin suite aux 20 mètres de berge qui se sont effondrés lors des intempéries. Il faut donc consolider en urgence le regard.

- La cabane de la Laiterine : cette opération devrait obtenir 80% de subventions sur un total de 52 000 €. Les travaux consistent à refaire la source de la Laiterine.
- L'opération Gyrobroyage sur Lhers : 13 000 € de subvention sur les 25 000 € de travaux.

D'où le cout important de l'investissement, avec deux grosses opérations qui représentent à elles seules plus de 500 000 € ::

- La piste du Tuquet (80% de subvention)
- Le gîte Despourrins (64% de subvention)

Le Budget 2022 s'équilibre avec :

- Un total d'investissement de 1 283 624.76 €
- Un total de fonctionnement de 1 526 323 €

VOTE :10

POUR :6

ABSTENTIONS : 4 (M.CASENAVE, M. CACHELOU, M.GUIRAUTE et M. LARRENSOU)

2022-3003-3 : BUDGET AEP : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire reprend les totaux du BP AEP 2022 :

- En investissement :
 - o Dépenses 56 179.16 €
 - o Recettes 59 340.06 €
- Fonctionnement :
 - o Dépenses 118 180.07 €
 - o Recettes 118 180.07 €

Le Maire explique qu'il souhaite garder ce budget positif, car il va falloir prévoir les travaux pour la canalisation des eaux usées dans les prochaines années.

La seule opération créée, hormis celle pour l'achat des compteurs et autres petits investissements, est pour le réservoir de Lhers qui a une fuite. L'idée est de vider complètement le réservoir et d'étanchéifier la cuve.

VOTE : 10

POUR :6

ABSTENTIONS : 4 (M.CASENAVE, M. CACHELOU, M.GUIRAUTE et M. LARRENSOU)

2022-3003-4 : BUDGET LOT ISEYE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire résume la situation du Lotissement Iseye au niveau des réservations et des ventes des lots : tous les terrains étaient soit réservés, soit vendus, mais la vente qui devait se faire pour le lot n°10 a été annulée.

L'emprunt du lotissement se termine en octobre 2022.

M. GUIRAUTE demande s'il ne reste pas un lot au niveau du lotissement Espiate.
Le Maire lui répond que oui, et qu'il serait peut-être vendu, il faudra décider si on le garde ou si on le vend.

Pour information, le Maire indique que la Fibre 64 a déposé des déclarations préalables de travaux pour l'installation de 3 armoires sur la commune :

- Au lotissement Espiate, contre la parcelle de Mme FORGUES
- À la coopérative fromagère, sur l'ancienne nationale 134,
- Au Pont du Roy, à l'intersection pour monter à Lescun.

Normalement, fin 2022, nous devrions avoir la fibre.

M. CACHELOU demande où la fibre arriverait, le Maire lui répond qu'elle arriverait aux 3 armoires décrites précédemment.

VOTE : 10

POUR : 6

ABSTENTIONS : 4 (M.CASENAVE, M. CACHELOU, M.GUIRAUTE et M. LARRENSOU)

2022-3003-5 : AIDE URGENTE REFUGIES UKRAINIENS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que M. CACHELOU a accepté de recevoir un couple d'ukrainiens (un couple et leur enfant de 5 ans).

Devant la situation et l'urgence, Monsieur le Maire propose de leur verser une aide financière. Il s'est arrangé avec le percepteur pour pouvoir le faire via le budget communal et cette délibération. La somme maximale qui peut être versée en liquide étant de 300 €, il propose de partir sur ce montant.

Ayant obtenu l'accord de tous les membres du CCAS, le Maire indique que cette somme sera par la suite intégrée au budget CCAS.

M. GUIRAUTE trouve le montant de cette aide faible.

Le Maire indique à nouveau que c'est le montant maximum que l'on peut verser en liquide.

Mme LESPINASSE prend la parole pour indiquer que parallèlement, la commune recherche un logement pour ces réfugiés ukrainiens, en demandant à certains propriétaires qui ont leur maison fermée toute l'année, de la mettre à disposition des réfugiés.

Le Maire donne lecture de la délibération.

M. CACHELOU remercie pour l'aide octroyée aux réfugiés, il explique qu'ils ont des papiers d'identité valables jusqu'à septembre 2022 et qu'ils peuvent donc travailler. La solution pérenne est que le père trouve un travail.

VOTE : 10

POUR : 10

2022-3003-6 : ACCROBRANCHE Requalification de l'accrobranche, Forêt farfelue, tableau de financement

Le Maire donne lecture de la délibération.

M. CACHELOU prend la parole : il trouve le projet de Mme EWANN très intéressant et bien monté, par contre l'histoire d'Accrobranche est longue et lourde financièrement pour la commune. Après de nombreuses péripéties et très peu de recettes financières, il est difficile d'imaginer un nouveau projet sur ce site. Sur le principe il est plutôt favorable, sur la personne il a entièrement confiance, par contre il est gêné sur le fait de voter un projet qui leur a été présenté une demie heure avant le conseil.

Le Maire comprend son sentiment, il explique qu'ils se sont retrouvés dans la même situation, avec une décision rapide à prendre sur le site de l'accrobranche :

- Soit on arrête l'accrobranche et à ce moment-là la Commune a investi à perte et continuera à payer l'emprunt « accrobranche » jusqu'à 2030,
- Soit on monte ce nouveau projet.

Cette opération coutera 30 000 € à la commune, c'est un outil qui pourra se développer, en lien avec l'opération des sentiers de randonnées. Il y a une logique autour de la nature, la biodiversité.

Nous avons une réflexion globale sur ce pôle. Ce dernier équilibrera l'activité sur la commune avec le pôle Skate parc à l'entrée du village.

Une réunion avec l'Etat et la Région a eu lieu, et nous a permis de voir qu'il existe une vraie demande pour un tel projet, ces deux organismes ont été très enthousiastes. C'est pourquoi nous proposons la réalisation de cette opération.

M. CACHELOU prend la parole : il souligne une partie très gênante de ce dossier, ce projet n'est pas une compétence de la mairie, depuis le départ, et l'investissement est porté par la commune, alors que l'activité est gérée de façon privée. Il rappelle le départ au bout de 3 années de M. CARASSOUMET et M. BARTHEZ, gérants de l'accrobranche de 2015 à 2018.

Le Maire comprend son analyse et son inquiétude, mais il pense le projet viable.

M. CACHELOU est d'accord mais il estime que c'est à la commune de gérer les parkings, les accès, etc... mais que porter ce projet relève du privé.

Le Maire rappelle que la convention passée avec Mme Myriem EWANN pour l'accrobranche prévoyait qu'elle ne payait pas de loyer jusqu'en septembre 2022 afin qu'elle puisse reprendre l'activité et nous proposer un nouveau projet. Elle nous a proposé ce nouveau projet avant, car l'activité est déficitaire.

Le Maire explique qu'elle prévoit de transformer l'association en SCOP, avec l'embauche d'un CDI, voire un deuxième par la suite.

M. CACHELOU demande le prévisionnel de fréquentation, les tarifs...

Le Maire lui répond qu'elle a gardé les tarifs de l'accrobranche, comme elle l'a expliqué dans sa présentation.

Il précise qu'en septembre ou octobre prochains, la commune discutera des loyers. Pour information, le loyer d'accrobranche était de 7 000 €.

M. CACHELOU précise que ce loyer avait initialement été demandé pour équilibrer les charges de la commune (emprunt, entretien des arbres...).

M. BERGEZ Eric rappelle l'époque de la tempête Xynthia et la reconstruction de l'accrobranche. Pris dans l'aspect émotionnel et peut-être trop rapidement, la commune a fait

le choix de reconstruire l'accrobranche sans mesurer les conséquences d'un tel investissement.

La reconstruction de l'accrobranche en 2014 et le projet actuelle de Mme EWANN sont deux approches commerciales différentes, Mme EWANN a démontré une certaine dynamique à créer de nouvelles activités, avec Ludopia, projet qui nous a tous agréablement surpris.

Sur le même principe des gîtes Despouirins, que nous rénovons, entretenons et adaptons pour améliorer l'accueil touristique en tant que propriétaire, la commune est également propriétaire de l'accrobranche. La rencontre avec les financeurs a permis de nous décider.

M. CACHELOU explique à nouveau qu'il est gêné par le délai très court pour voter ce projet, ce dernier vient d'être présenté au conseil et il doit être voté une demi-heure plus tard.

Le Maire explique que c'est le même problème pour les travaux d'intempéries, il fallait très vite délibérer pour monter le dossier de subvention avant le début des travaux.

Il informe l'assemblée que la commune a réussi à obtenir l'ajout des travaux de protection du regard des eaux usées (environ 15 000 €) au dossier intempéries malgré que la date limite de dépôt de demande de subvention soit dépassée.

VOTE :10

POUR :7

ABSTENTIONS : 3 (M.CASENAVE, M. CASTEIGNAU, M. CACHELOU)

2022-3003-7 LA LAITERINE :

Captage en eau à la Cabane de Laiterine, demande de subvention

Le Maire donne lecture de la délibération.

M. CACHELOU prend la parole pour dire qu'il est d'accord sur le principe, mais pourquoi passer par le cabinet CETRA ? Il rappelle les opérations à Lapassa et à la Cuarde réalisées par la municipalité précédente, le cabinet CETRA n'intervenait pas et le total des dépenses était plus détaillé dans le tableau de financement.

VOTE : 10

POUR :8

ABSTENTIONS : 2 (M.CASENAVE, M. CACHELOU)

INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL

Le Maire explique qu'il rencontre l'EPFL demain matin pour la maison Rouglan.

M. BERGEZ Eric explique que la commune avait rencontré M. ROUGLAN Michel fin 2021. Il avait donné son autorisation pour que la commune intervienne sur les arbres qui penchaient sur le cimetière. Le Maire et M. BERGEZ lui avait exprimé le fait que la commune serait intéressée par la maison de Mme ROUGLAN (droit de préemption).

Il a contacté la commune récemment pour savoir pourquoi rien ne se faisait pour la vente.

Nous lui avons adressé un courrier pour lui réexpliquer la situation, les négociations avec l'EPFL en lui proposant un rendez-vous. Depuis aucune nouvelle de M. ROUGLAN.

Monsieur le Maire rappelle une question sur l'endettement de la commune, qui avait été posée lors d'un conseil municipal en 2021.

En 2021 et en 2022, la commune a remboursé un capital de 115 638 €. Mais en 2023, ce montant sera de 63 000 €, et en 2024 sera de 35 000 €. La dette baisse donc considérablement.

C'est pourquoi nous avons vu avec le percepteur, nous ne ferons pas cette année d'emprunt pour le gîte Despourrins, préférant garder la possibilité d'emprunter pour les années suivantes, pour les opérations importantes comme l'église.

De nombreux emprunts s'arrêtent ce qui explique la chute des dettes de la commune :

- En janvier 2022, emprunt « Investissements divers », taux 4.35 %,
- En septembre 2022, emprunt « camping de Lhers », taux 4.97 %, 150 000 €
- En octobre 2022, emprunt « Lotissement Iseye », taux 4.79 %, 200 000 €
- En juin 2023, emprunt « gîte étape de Lhers », taux 4.48 % 300 000 €
- En 2024, emprunt « modernisation des réseaux », taux 3.71 %, 90 000 €.

M. GUIRAUTE André demande des nouvelles de la Microcentrale.

Le Maire explique qu'il a rencontré les personnes de ce projet en début de mandat, ils ont déposé le dossier aux services de l'Etat, une rencontre devrait se faire fin mai.

Le Maire souligne que des questions sont encore sans réponse sur ce dossier, comme « que se passe-t-il entre la prise d'eau et le rejet ? ».

Dès que leur dossier sera prêt, le Maire organisera un débat public. Il exprime le fait que son avis de départ était contre, mais que face aux factures de fluide grandissantes, il faudra bien étudier ce dossier.

M. BERGEZ dit qu'il est pour un tel projet : cela représente une ressource pour la commune non négligeable : 40 000 € par an, pendant 10 ans. De plus, qu'il y aurait certainement des contreparties, comme l'aménagement vers Darré Laurens, etc...

M. CACHELOU trouve souhaitable qu'il y est un débat public sur le sujet, autant il n'acceptera pas une sorte de veto mis par les propriétaires du Moulin, qui ont réalisés des travaux sur la Berthe sans autorisations en pleine période de confinement.Covid.

Le Maire rappelle que le débat public est la meilleure solution.

M. GUIRAUTE questionne sur les ressources d'eau dans une ou deux décennies. La solution des retenues d'eau se pratique beaucoup.

Le Maire précise que le problème serait d'obtenir les autorisations pour de tels projets.

Il précise également que l'assainissement sera bientôt une compétence intercommunal, la CCHB devra régler le problème de station d'épuration dans la Vallée.

M. GUIRAUTE est ravi que la compétence eau reste communale.

La séance est levée à 20h10.